

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET** : Subventions de partenariat pour la réalisation d'actions dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder aux associations et organismes visés dans le rapport, des subventions d'un montant total de 654 244 € en vue de la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées sur le territoire départemental, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes donc les projets sont joints en annexe au rapport.

Afin de financer ces actions, le Département est bénéficiaire de crédits alloués par la CNSA. Ces mesures d'un montant de 654 244 € seront imputées au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 53, articles 6574 et 65737."

A l'unanimité  
Mme CARREGA ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**